



Contact : Djamila HACENE – Tél. : 01.41.87.18.44
Lundi au vendredi de 8 à 12 h et de 14 à 16 h
Courriel : djamila.hacene@creps-idf.fr

Dossier complémentaire à l'inscription à la formation préparant au CS AMAP (certificat de spécialisation « Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne »)

Modalités d'inscription :

S'inscrire en ligne sur www.creps-idf.fr **avant le 20 janvier 2023**, compléter le formulaire d'inscription et fournir les documents demandés (en téléversement sur votre espace personnel). Attention de bien vouloir respecter les délais, le dossier doit être vérifié et validé par le CREPS IDF **avant le 26 janvier 2023 minuit sous peine de voir le dossier rejeté**.

L'inscription du candidat ne sera effective qu'après validation de toutes les pièces demandées et du règlement des frais d'inscription. **Assurez-vous avant de régler les frais d'inscription de bien détenir les pièces listées ci-dessous et d'être disponible le jour des tests de sélection car les frais administratifs ne sont pas remboursables.**

Justificatifs obligatoires à déposer sur votre inscription en ligne

- Une photo d'identité
- Photocopie recto verso de la **carte nationale d'identité** ou du **passport en cours de validité**
- Photocopie **de la carte de séjour** (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère
- Certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'encadrement (**utiliser le modèle joint**)
- Copie du diplôme d'état dans le champ du sport (BPJEPS-DEJEPS-DESJEPS ou équivalent)
- Copie de la carte professionnelle
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile individuelle en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance)
- Une attestation d'affiliation à la Sécurité sociale valide (la photocopie de la carte Vitale n'est pas recevable)

Pour vous inscrire en formation CC AMAP Sport sur Ordonnance, vous devez joindre à votre dossier d'inscription,

- un dossier-projet de 5/6 pages décrivant votre projet à l'issue de la formation, le cadre dans lequel vous souhaitez le réaliser, le réseau qui vous accompagne (collectivités, professionnels de santé ...).

Le règlement des frais administratifs votés au conseil d'administration, soit **25 € non remboursables** peut être effectué

- par carte bleue via votre inscription en ligne (site sécurisé)
- Par chèque, libellé à l'ordre de « agent comptable du CREPS IDF », adressé à l'adresse indiquée en en-tête. (Merci d'indiquer la formation concernée au dos et votre nom si le chèque n'est pas émis par vos soins)
- En espèces en vous rendant à l'adresse indiquée en en-tête.

Seuls les candidats dont le dossier est complet et le règlement aura été enregistré seront convoqués.



Certificat médical

(Daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation)

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la sélection permettant l'entrée en formation préparant au
certificat de spécialisation « Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne »

Je soussigné(e) _____ Docteur en Médecine,

certifie avoir examiné ce jour,

M./Mme * _____

et avoir constaté qu'il/elle* ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement
des activités physiques sportives ou d'animation, en relation avec le diplôme préparé (voir ci-
dessus).

Fait à _____, le _____

Cachet du Médecin

Signature du médecin

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus. Dans ce cas, le candidat doit prendre contact avec le référent handicap de la DRJSCS de son lieu de résidence.



Fiche financière

*Ce document est à remettre au moment du positionnement,
en cas de changement des informations communiquées sur la fiche d'inscription*

Nom et prénom :

Merci de cocher le mode de financement envisagé pour votre formation :

Pour plus d'information, référez-vous à la page « FINANCEMENT » mis en ligne sur le site du CREPS IDF – onglet « FORMATION » :
<https://www.creps-idf.fr/formation.financement>

Attention, le CS AMAP n'étant pas enregistré dans la liste des certifications référencées au répertoire spécifique des formations professionnelles, certains financements ne sont pas accessibles.

- dans le cadre d'une reconversion Pro A ou développement de compétences (ex période de professionnalisation)
Prise en charge éventuelle par un OPCO (dossier de demande de financement à initier par l'employeur auprès de l'AFDAS avant le démarrage de l'action).
- via un club, fédération, association... qui prend en charge tout ou partie des frais pédagogiques
Joindre impérativement la fiche « attestation de prise en charge financière ».
- via le Conseil régional d'Île de France (attention nombre limité de places financées*)
** Cette formation pourra bénéficier d'un conventionnement par le Conseil Régional IDF pour les candidats demandeurs d'emploi avec inscription active au pôle emploi. Contacter le service administratif pour confirmation*
- vous prenez en charge à titre individuel les frais pédagogiques de la formation
 - En totalité
 - Partiellement. Précisez le cofinancement*Joindre le justificatif de la prise en charge ou des démarches en cours.*

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

À _____ le ____ / ____ / ____

Signature du candidat

Attestation de prise en charge financière

Candidats salariés ou adhérents d'une association sportive

Ce document est à remettre au CREPS IDF avant le démarrage de la formation

**Une convention financière sera établie d'après les renseignements fournis et envoyée à la structure pour visa.
Un exemplaire sera retourné au CREPS IDF pour validation du financement.**

Responsable de la structure

Je soussigné(e), (Nom - prénom)

Fonction :

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Courriel :

Atteste que M., Mme, :

candidat(e) à la sélection permettant l'entrée en formation préparant au certificat de spécialisation « Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne » dispensée au CREPS Île-de-France aux dates suivantes :

Formation du 24/02/2023 au 16/06/2023

sera pris en charge :

intégralement soit 2250 €* pour une durée de 150 heures

ou :

partiellement à hauteur de heures à 15 €* = euros

*** tarif voté au conseil d'administration du CREPS IDF sous réserve de modification.**

par

La structure

un OPCO * : nom de l'OPCO :(joindre les justificatifs)

***Attention, le CS AMAP n'étant pas enregistré dans la liste des certifications référencées au répertoire spécifique des formations professionnelles, certains OPCO peuvent refuser la prise en charge.**

Fait pour valoir ce que de droit

Le responsable de la structure

Nom et prénom :

Cachet de la structure

À _____ le ____/____/____

Signature du responsable

Engagement financier du candidat

Ce document est à remettre au moment des tests de sélection

Madame, Monsieur,

Vous vous inscrivez dans la formation professionnelle préparant au certificat de spécialisation « Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne » qui se déroulera du 24/02/2023 au 16/06/2023 et dont le montant s'élève à 2 250.00 €*.

*** tarif voté au conseil d'administration du CREPS IDF sous réserve de modification.**

Nous vous informons que vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière partielle ou totale de ce montant en engageant une demande d'aide financière auprès des administrations dont vous relevez selon votre situation :

Candidats en emploi : vérifiez auprès de votre employeur vos droits à la formation professionnelle (demande d'autorisation d'absence et de financement de la formation à compléter de 4 à 6 mois avant le démarrage de la formation sous peine de voir son dossier rejeté).

Candidats sans emploi : Informez de votre projet de formation et vérifiez vos droits auprès de l'institution dont vous dépendez (le financement peut être pris en charge par la région, mais pas les indemnités journalières) :

- Pôle emploi (si vous avez plus de 26 ans)
- Mission locale (moins de 26 ans)
- Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA

Afin d'aboutir dans votre démarche d'inscription, vous devez prendre contact avec l'administration dont vous relevez et solliciter un rendez-vous auprès d'un conseiller formation ou de votre responsable des ressources humaines qui vous accompagnera pour valider votre projet de formation et pour constituer votre dossier d'aide à la formation.

Cette démarche individuelle est de votre responsabilité et est à réaliser **en amont de l'inscription aux tests de sélection ou au plus tard dès confirmation de votre inscription.**

L'entrée en formation suppose l'acceptation des conditions financières liées à la formation suivie et dont vous devez vous acquitter selon l'échéancier qui sera fixé par l'agent comptable du CREPS IDF.

Partie à compléter par le candidat

Je soussigné(e) (NOM et prénom).....
déclare avoir pris connaissance de l'information sur les conditions financières liées à la formation suivie.
Je m'engage à entamer les démarches auprès des organismes financeurs et à m'acquitter des frais de formation dans tous les cas (refus d'aide individuelle ou prise en charge partielle*).

Fait à

Le

signature

* En cas d'aide partielle attribuée par l'organisme financeur, celle-ci sera déduite du montant initial.